

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Revue Politique et Littéraire

LE RÉVEIL**POLITIQUE — THEATRE — LITTERATURE — BEAUX-ARTS**

VOL VII.

MONTREAL, 9 OCTOBRE 1897.

No. 155

SOMMAIRE

Deuxième lettre ouverte, à l'hon. J.-I. Tarte, *A. Filiatreault* — Réformes, *Civis* — Les journalistes, *Journaliste* — Questions théâtrales, *Strapontin* — Les deux robes, *Petit-Jean* — OPINIONS: Sagesse de vieillard, *Jean de Bonnefon* — Comment on met à la porte — FEUILLETON: Rome, *Emile Zola*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous adresserons un numéro échantillon gratuitement tous ceux qui en feront la demande.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

Deuxième lettre ouverte

*A l'honorable Joseph-Israel Tarte,
Journaliste.*

Monsieur,

Au risque d'attraper six mois de prison en mentionnant votre nom dans un journal, je me décide à vous adresser cette deuxième épître, car en ce moment je n'ai pas l'intention de mettre l'un de vos fils dans la position qu'occupait Grenier il y a quelques jours: dans le dock.

Il est démontré par la décision de monsieur le juge Wartelet, qu'un citoyen attaqué dans son honneur par un article diffamatoire peut obtenir le redressement des torts qui ont pu lui être causés par une calomnie. C'est fort heureux pour le pays. Cependant, je n'ai pas l'intention de procéder ainsi, mais de vous demander humblement, s'il le faut, de vous, de me rendre ma bonne réputation, qui est le seul bien que j'aie à laisser à mes enfants. J'ai déjà essayé à trois reprises différentes de me faire rendre justice, je n'ai jamais

réussi. J'avais tort évidemment de ne pas avoir assez d'argent pour pousser mes causes plus loin.

Aujourd'hui ce n'est pas le tort matériel qui a pu m'être causé par l'article que vous avez publié le 4 octobre dont je vous demande compte, c'est une réhabilitation devant le pays dont je suis l'un des citoyens.

Vous avez dit l'autre soir en présence du club qui vous a décoré que vous étiez un enfant du sol, que vous étiez canadien, Je suis de la même origine, monsieur, et j'en suis aussi fier que vous. Dieu merci, il n'y a rien sur mon blason. et je ne vois pas quelle raison vous aviez de me traiter de " gibier de potence " et de " rebut de prisons, " dans ce langage pittoresque qui va mal à l'homme qui est supposé, être le meilleur journaliste du pays.

Sur quelles preuves étayez-vous cette accusation ? Où avez-vous trouvé un casier judiciaire moins chargé que le mien ?

Mais n'en disons pas plus plus pour le moment, et venons à un fait beaucoup plus intéressant pour le pays tout entier.

Je vous ai dit dans ma première lettre que vous aviez commis une faute politique, j'aurais pu ajouter que c'était une maladresse insigne, et je vais essayer de vous en donner la preuve.

Vous n'ignorez pas, monsieur Tarte, que le *Canada-Review*, dont j'ai toujours été le directeur, a fait une lutte acharnée contre le clergé ; que cette lutte a duré plusieurs années ; que des libéraux et des conservateurs l'ont soutenue et qu'elle a coûté \$14,000, sans compter le travail que nous nous sommes imposé pour la mener à bien. Je ne parle pas de la perte de consi-

dération, du déshonneur même qui s'est attaché aux noms de tous ceux qui s'étaient mis de l'avant dans cette bataille acharnée contre l'arbitraire.

Vous savez aussi que le parti libéral tout entier a profité de cette manifestation hostile au clergé pour arriver au pouvoir, et vous vous en être servi vous-même lorsque vous avez fait consentir les évêques à retirer le mandement collectif qui devait être formulé contre les libéraux au moment des élections générales, en utilisant les services d'un homme qui a eu ses titres de gloire, mais qui n'est plus aujourd'hui que l'oripeau du brillant étendard qu'il était autrefois.

(J'ouvre une parenthèse ici et je vous demande pardon d'être un peu long, mais je veux établir un contraste entre vous et un personnage aussi important qui n'est autre que l'archevêque actuel de Montréal.)

À l'époque la plus ardente de la grande guerre ecclésiastique, le chanoine Bruchési faisait partie du chapitre de Mgr Fabre, et l'on nous avait affirmé alors que c'était lui qui avait exigé la condamnation du journal et l'ostracisme qui a pesé sur nous depuis ce temps. S'il y a eu un homme malmené dans le *Canada-Review*, c'est bien le chanoine Bruchési, et croyez-vous qu'il en aît gardé rancune ? Je vais vous fournir la preuve du contraire.

L'archevêque me fit demander par trois fois au palais, et au risque de passer pour un goujot, je ne pouvais refuser d'aller le rencontrer. Reçu avec la plus grande cordialité, j'ai été forcé de m'incliner devant lui et de lui dire que j'admirais son tact.

En récéditant la phrase de Louis XII l'archevêque me dit : " Mgr Bruchési a totalement oublié les griefs que pouvait avoir le chanoine. "

L'archevêque veut rétablir parmi les Canadiens la bonne harmonie et l'entente qui doivent exister entre gens du même pays, destinés à vivre ensemble, et il prend les moyens d'y arriver. Il oublie les luttes du passé pour ouvrir une page blanche dans l'histoire du pays français, et n'y enregistrer que de bonnes actions.

De mon côté, j'ai modifié immédiatement la ligne de conduite du *REVEIL* en essayant de revenir à l'ancien programme du *Canada-Revue*, accepté aujourd'hui par les plus récalcitrants.

En faites-vous autant que l'archevêque ?

Le soir du 4 octobre, la *Patrie* publiait un article virulent contre moi et plusieurs confrères. Comme je vous l'ai déjà dit, je dégage ma cause de celle des autres, et je ne parle que pour moi-même.

Voyons un peu ce que vous disiez mardi soir, à Hochelaga, et ce que l'hon. M. Laurier répétait après vous :

"Nous voulons faire du Canada le plus grand pays du monde : nous avons la richesse minière, la richesse du sol, et ce fleuve immense et ces grands lacs qui l'alimentent. Pour cela, il nous faut le concours de toutes les bonnes volontés, et nous sommes sûrs que vous nous l'accorderez "

Ces paroles sont très belles, monsieur et faciles à mettre en pratique si vous ne frementez pas la discorde parmi les partisans du chef incomparable que la Province de Québec s'est choisi.

Vous ne connaissez pas suffisamment le tempérament des libéraux, et si vous croyez qu'ils se laissent conduire à coups de fouet, vous vous trompez. Ils se rendent lorsqu'on s'adresse à leurs sentiments, ils résistent toujours à l'arbitraire.

Vous voulez nous chasser du parti libéral en nous injuriant, tandis que l'archevêque de Montréal veut tout concilier par de bonnes paroles et des sentiments d'amitié.

Quel est celui de vous deux qui a le beau rôle ?

Je vous demande, monsieur Tarte, de me rendre ma bonne réputation d'honnête homme, que vous m'avez enlevée le 4 octobre dernier.

A. FILIATREULT.

REFORMES

Depuis quelques temps d'autres soucis nous ont tenu à l'écart, en apparence, du moins, des questions qui nous tiennent le plus au cœur.

Nous n'avons pas parlé des réformes éducationnelles ou scolaires tandis que tout le monde en parle aujourd'hui.

C'est vrai, et nous mettrons même une certaine coquetterie à avouer que nous l'avons fait exprès

Lorsque nous faisons une proposition ; lorsque nous lançons une chose, lorsque nous en blâmons une autre, il est de bon ton de nous dire : " Vous allez trop vite, vous frappez trop fort. "

Il paraît que cela pose, dans certains milieux de nous nier toute mesure, toute conscience et toute conviction.

Et pourtant, si nous n'avions jamais rien dit... ?

Maintenant la question de l'éducation est sortie du cadre des questions inaccessibles. Tout le monde a le droit d'en parler, même nous, sans doute ?

Et disons de suite que si nous avons fait les gros yeux, autrefois, fait les farouches, nous connaissons bien notre population. Nous ne sommes pas les révolutionnaires à tous crius qu'on nous dit être. Mais, nous savons notre peuple, Nous savons qu'on ne peut atteindre son esprit et mettre en mouvement son activité, qu'en employant les arguments, si on à dose toxique, du moins à dose massive, pour employer des expressions techniques.

Il faut toujours demander le plus pour avoir le moins, quand même ce moins remplirait nos exigences les plus sévères.

Pour le moment nous avons eu un aperçu,

entre les branches des intentions du gouvernement et des points principaux qu'atteint la loi d'éducation dont la présentation sera le pièce de résistance de la prochaine session de la Législature Provinciale.

Une dépêche de Québec à la *Gazette* de Montréal, dépêche dont la teneur n'a été démentie ni officiellement, ni officieusement et que d'ailleurs confirment certains renseignements personnels que nous possédons porte au nombre de trois les changements capitaux qui seront introduits dans notre système d'éducation.

Voici ces changements :

Création d'un ministère de l'instruction publique ;

Imposition des examens pour tous les professeurs ;

Adoption de livres d'écoles uniformes ;

Ces trois réformes cardinales sont la base d'une modification absolue de notre régime éducationnel. Il nous est impossible de les discuter maintenant que nous n'en connaissons que l'essence.

Mais dès maintenant, nous pouvons déclarer qu'elles remplissent largement nos espérances et qu'elles nous satisfont pleinement.

La personnalité de l'hon. J. E. Robidoux qui aura charge de mettre en application le nouveau régime est un sûr garant du tact, de la délicatesse et de l'à-propos avec lesquels s'opéreront ces changements.

Maintenant, s'il nous était permis d'exprimer un désir ce serait, pour cette grande question d'uniformité des livres d'écoles, de voir une mise au concours, c'est à dire une sélection, par ordre de mérite propre des ouvrages à adopter. Depuis tant d'années le favoritisme a suppléé à la valeur pour le choix des ouvrages d'éducation qu'il faut un changement radical à cet égard, l'uniformité des livres d'écoles ne peut être profitable qu'à condition d'avoir des séries qui joignent à l'avantage d'être compactes et similaires la supériorité absolue sur ce qui existe maintenant.

Il est un autre désir que nous exprimerions volontiers si nous ne craignons d'être indiscrets ou d'effaroucher quelques-uns.

Nous aimerions voir faire quelque chose pour obliger les parents négligents à assurer à leurs

enfants l'instruction au moins élémentaire. C'est une question délicate, nous le savons et dans laquelle on ne saurait trop se rapprocher du pouvoir générateur du gouvernement civil, c'est à dire de l'électeur, du peuple. Le plus petit groupe électoral organisé qui existe en vertu de notre constitution est la municipalité. Pourquoi ne donnerait-on pas aux municipalités le droit de rendre l'instruction obligatoire chez leurs administrés lorsque le besoin leur semblerait s'imposer par suite de la nonchalance ou du mauvais vouloir des chefs de famille ?

Nous pensons que le gouvernement devrait étudier la question à ce point de vue. Les rapports directs, presque immédiats de l'électeur à élu dans le groupe municipal écarterait immédiatement tout soupçon ou même tout reproche d'attentat à l'autorité du père de famille.

CIVIS.

LES JOURNALISTES

Ce pauvre Tardivel est encore scandalisé. Ce qu'il a dû souffrir de cette maladie depuis qu'il est au monde !

Cette fois, c'est la réunion des journalistes à l'évêché de Montréal qui l'horripile. Il voit là le doigt de la Providence, mais il n'a pas confiance.

Voyons, M. Tardivel, sauvez votre foi et réchauffez votre zèle.

Vous dites que tout cela est *fort beau, trop beau* même. Que voulez-vous alors ?

Si c'est une explication que vous désirez, je vais vous donner la mienne, qui, je crois, vaut bien celle d'un autre.

Les journalistes de Montréal sans distinction d'origine ou de religion, ont cru qu'il leur importait d'aller déposer leurs hommages aux pieds de l'archevêque de Montréal, qui, après tout, est un de nos anciens confrères, parce qu'il a rédigé la *Semaine Religieuse* pendant plusieurs années. J'ajouterais même qu'il l'a rédigée avec beaucoup de talent. Alors ils ont décidé de se

rendre en corps au palais et d'inviter tous ceux qui touchent au journalisme militant et de fait, vous remarquerez que tous ceux qui se trouvaient là, étaient des journalistes.

De plus, j'ajouterai que les idées de la population de Montréal sont aussi larges que les avenues et les rues de la métropole, où il ne pousse pas de foin.

JOURNALISTE

QUESTIONS THEATRALES

On a beaucoup discuté il a quelques années les questions qui ont trait au théâtre. Lorsque l'Opéra Français existait encore ou se plaignait des artistes, ou se plaignait des acteurs, du choix des pièces, etc.

Tout le monde disait : ce n'est pas ainsi que cela se passe en France ; on ne permettrait pas cela. etc. etc.

Nous n'avons pas en ce moment de troupe française, nous ignorons quand nous en aurons une, mais nous tenons à profiter de l'occasion qui nous met un document sous la main pour bien établir comment les choses se passent en France où la question des théâtres fait l'objet des règlements de police les plus sévères.

Voici des règlements municipaux que vient d'émettre la mairie d'Amiens pour l'exploitation théâtrale 1897-98.

Début et acceptation des artistes :

Le Maire de la ville d'Amiens.

Vu le cahier des charges de l'exploitation théâtrale pour l'année 1897-98.

Considérant que le mode actuel de votation pour la réception des artistes soumis aux débuts a donné souvent lieu à des abus auxquels il importe de remédier par une réglementation offrant plus de garanties au public :

Vu l'art. 97 de la loi du 5 avril 1884 :

Arrête :

Art. 1er. — Tout artiste soumis aux débuts devra subir trois épreuves dans un rôle de son emploi et dans des pièces dont le choix sera préalablement agréé par l'autorité municipale.

Un seul de ces débuts, le premier ou le second, pourra avoir lieu le dimanche ou un jour férié, aucune des trois épreuves ne pouvant, d'ailleurs, être effectuée dans une représentation en matinée.

Art 2.—L'admission ou le rejet de l'artiste débutant sera prononcé d'après les résultats d'un scrutin organisé ainsi qu'il suit :

§ 1er. — Seront admis à voter : 1° les abonnés à l'année se trouvant au théâtre le jour du scrutin ; 2° les spectateurs adultes ayant acquitté le prix de leur place aux premières, baignoires, fauteuils d'orchestre, stalles à dossiers et parterre, en nombre égal à celui des abonnés appelés à prendre part au vote.

§ 2e. — Pour chaque représentation comportant un troisième début, le Directeur remettra dans la journée, au Commissaire central de police, la liste certifiée par lui exacte des abonnés ayant acquitté la partie en cours de leur abonnement.

§ 3e. — Les abonnés désirant prendre part au scrutin devront, à leur entrée au théâtre, déposer leur signature au contrôle sur une feuille spéciale, en présence du commissaire de service qui vérifiera immédiatement si leur nom se trouve porté sur la liste mentionnée ci-dessus.

§ 4. — Tout spectateur des places énumérées au § 1er. recevra, sur sa demande et sur présentation de sa carte d'entrée, un numéro d'ordre lui donnant droit, en cas d'appel de ce numéro à participer au scrutin. Toutefois aucun numéro ne sera remis aux porteurs de places de parterre prises à l'avance.

Ces numéros, timbrés et datés au bureau central de police, seront délivrés par ordre, en commençant par le 1, le commissaire de service s'étant, préalable, assuré que la série se continue sans interruption.

Aucun numéro ne pourra d'ailleurs être délivré qu'au contrôle et par le commissaire de service.

§ 5 — Le scrutin ne pourra jamais être ouvert avant neuf heures et après onze heures. En conséquence, les abonnés auront toujours, jusque huit heures et demie au moins, le droit de demander à signer la feuille de présence, les spectateurs étant admis, jusqu'au même moment, à réclamer un numéro d'ordre.

§ 6. — Dès le lever du rideau sur l'acte après lequel il doit être procédé au vote, le Commissaire de service constatera le nombre des abonnés ayant signé la feuille de présence et des spectateurs auxquels auront été délivrés des numéros d'ordre.

Il sera alors procédé publiquement au foyer du Théâtre, en présence du Commissaire de police, à un tirage au sort appelant à voter un nombre de spectateurs égal à celui des abonnés ayant signé la feuille de présence, et dont le résultat sera annoncé sur la scène par le régisseur.

§ 7. — Le scrutin étant ouvert, tout abonné ayant signé la feuille de présence recevra, après pointage de son nom sur la dite feuille, un bulletin de vote imprimé divisé en deux parties : (*oui*, pour l'admission, *non*, pour le rejet de l'artiste débutant.)

Tout spectateur portant un numéro sorti au tirage devra le remettre en échange d'un bulletin de vote semblablement disposé, bien que d'une couleur différente.

Nul ne peut être admis à voter deux fois, même en présentant deux numéros sortis au tirage.

§ 8 — Le scrutin sera clos un quart d'heure après le lever du rideau sur l'acte suivant.

Il sera immédiatement procédé au dépouillement.

Tout bulletin resté entier sera considéré comme nul.

De même sera annulé le vote de l'abonné ou du spectateur qui aurait déposé dans l'urne deux bulletins réunis ensemble.

§ 9. — L'artiste devra, pour être reçu, avoir en sa faveur les $\frac{2}{3}$ des suffrages exprimés.

§ 10. — Toute fraude constatée par l'autorité compétente, de la part du Directeur de l'artiste débutant, ou de toute autre personne, soit sur la qualité des spectateurs présentés à faux comme abonnés, soit au moyen de cartes remises gratuitement à l'avance, ou de toute autre manière, pourra donner lieu à l'annulation du scrutin par le Maire, sans préjudice des poursuites de droit contre les personnes qui s'en seraient faites les complices.

Art. 3. — Le résultat du scrutin sera annoncé, dès le lendemain, au public, par voie d'affiches et par les soins du Directeur.

Art. 4. — Les artistes débutants non agréés par le public ne devront plus paraître sur la scène que pendant quinze jours au plus et seulement dans quatre représentations.

Les nouveaux sujets appelés à les remplacer devront avoir terminé eux-mêmes leurs débuts dans un délai qui ne pourra excéder trente jours à partir de la chute de leurs prédécesseurs.

Tous débuts devront être terminés deux mois après l'ouverture de la saison théâtrale, c'est-à-dire le premier décembre au plus tard, et sous peine des amendes édictées au cahier des charges de l'exploitation en cours.

Art. 5 — M le Commissaire central est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.
Fait à l'Hôtel de Ville, le 18 septembre 1897.

Par délégation

LENOEL, adjoint.

De cette façon, le public est sûr d'avoir des artistes de son choix.

Quant à l'ordre intérieur du théâtre, c'est la police encore qui y veille :

MESURES D'ORDRE ET DE POLICE

Le Maire de la Ville d'Amiens :

Vu le cahier des charges de l'exploitation théâtrale pour l'année 1897-1898 ;

Considérant que certains articles du dit cahier charges ainsi que notre arrêté en date de ce jour relatif aux débuts, modifient, sur plusieurs points l'arrêté réglementaire du 23 septembre 1884 dont il y a lieu, d'ailleurs, de rappeler en les complétant, les principales dispositions ;

Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884.

Arrête :

Art. 1er — Le Directeur devra ouvrir la salle au public et faire commencer la représentation aux heures indiquées sur l'affiche.

L'ouverture des bureaux aura toujours lieu trente minutes au moins avant l'heure annoncée pour le lever du rideau. Les billets seront délivrés aux deux guichets établis à droite et à gauche de la porte principale. Un nombre d'agents suffisant pour maintenir l'ordre à l'entrée sera mis à chaque représentation à la disposition du Directeur.

Le public devra déférer immédiatement aux injonctions qui lui seront adressées, à cet égard, par les agents de l'autorité.

Le Directeur ne pourra, sans l'autorisation expresse du Maire, établir aucune barrière, fixe ou mobile, aux abords du contrôle.

Art. 2. — La salle devra être éclairée cinq minutes au moins avant l'ouverture de portes. L'éclairage ne pourra être éteint que cinq minutes après la sortie du public.

Art. 3. — Il est interdit au Directeur d'introduire aucun spectateur dans la salle avant l'ouverture des guichets.

Art. 4. — Le directeur ne peut émettre aucun billet indiquant plusieurs catégories de places au choix des spectateurs, et ceux-ci devront s'installer aux places indiquées sur les billets dont ils sont porteurs. Toutefois le spectateur est toujours autorisé, en prévenant le contrôle, à se rendre aux places d'un prix égal ou inférieur à

celui de la place qu'il doit occuper. Il peut même, quand une place est libre, s'y installer, à la condition de la quitter à première réquisition.

Art. 5 — Les enfants au dessous de 7 ans paieront moitié du prix indiqué à l'article 9 du cahier des charges de l'exploitation en cours, sauf aux places numérotées ou prises à l'avance.

Le Directeur ne devra, en aucun cas, autoriser l'entrée au spectacle des enfants en bas-âges.

Art. 6. — Il ne pourra être fait aucun changement au spectacle indiqué sur l'affiche sans l'autorisation du Maire. Toute modification devra, au moins une heure avant l'ouverture des guichets, être annoncée par des bandes apposées sur les affiches du jour, notamment à la porte du Théâtre, à la Ha le au-blé et à la place Gambetta. Ces bandes seront d'une autre couleur que les affiches.

Toute modification au spectacle annoncé, de quelque importance qu'elle soit, pourra donner lieu au remboursement des prix des places prises à l'avance.

Aucune suppression ou modification, en dehors des coupures traditionnelles, ne pourra être faite dans les ouvrages annoncés à moins d'autorisation spéciale du Maire.

Art. 7 — Il est défendu de faire du bruit dans la salle, soit avant le lever du rideau, soit pendant la représentation ou les entr'actes, de monter sur les bancs, d'y poser les pieds, de placer ou suspendre quoi que ce soit au-devant des loges. Dès que le rideau se lève, tout spectateur doit se tenir assis et découvert.

Il est formellement interdit de jeter des billets sur la scène.

Toute réclamation contre le Directeur, les artistes ou les employés du Théâtre doit être présentée au commissaire de service qui la transmettra à l'autorité compétente.

Il est également défendu de circuler et de parler dans les corridors pendant la représentation.

Art. 8. — L'entrée des coulisses est interdite à tous, à l'exception des pompiers, agents de service et employés du Théâtre.

Pendant toute la durée de la représentation, les portes de la communication de la salle aux coulisses et au loges des artistes devront être fermées.

Le public ne peut être admis à ce placer à l'orchestre qu'exceptionnellement et avec l'autorisation du commissaire central.

Les artistes du Théâtre qui ne sont pas de services ne pourront se placer qu'aux deuxièmes loges.

Art. 9 — Il est interdit de fumer dans la salle et les locaux qui en dépendent, et d'y introduire des chiens ou autres animaux.

Art. 10 — L'arrêté du 23 septembre 1884 est demeuré rapporté.

Art. 11. M. le Commissaire central est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté. Fait à l'Hôtel de ville, le 18 septembre 1897.

Par délégation,

LENOEL, adjoint.

Toute cette deuxième partie pourrait parfaitement être incorporée dans nos règlements municipaux qui ont trait aux théâtres de même d'ailleurs que celui-ci qui est d'un à propos excellent dans sa remarquable bièveté.

Le Maire de la ville d'Amiens :

Vu le cahier des charges de l'exploitation théâtrale pour l'année 1897-1898.

Considérant qu'il n'y a pas lieu de maintenir l'arrêté du 22 septembre 1885 interdisant aux dames l'accès des stalles à dossier pendant les représentations de débuts,

Voulant d'autre part, éviter le retour des plaintes susceptibles de troubler l'ordre pendant le spectacle.

Vu l'art. 87 de la loi du 5 avril 1884,

Arrête :

Art. 1er. — L'arrêté municipale du 22 septembre 1885 est et demeure rapporté.

En conséquence, les dames seront admises, à toutes les représentations, aux places dites " fauteuils d'orchestre " et " stalles à dossiers. "

Toutefois, les dames dont la coiffure pourrait être une cause de gêne pour les spectateurs, devront la déposer au vestiaire ou la retirer aussitôt le rideau levé.

Art. 2. — M. le Commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 18 septembre, 1897.

Par délégation,

LENOEL, adjoint.

Une décision de ce genre serait très utile à Montréal, et nous en soumettons l'à-propos à qui de droit.

STRAPONTIN.

Quand Montréal, la métropole du Canada aura-t-elle une bibliothèque publique et gratuite ? N'est-il pas temps de s'agiter ?

Les deux robes

La question ne s'est pas encore présentée ici, mais elle s'est présentée aux États-Unis et se présentera sûrement il est donc bon de voir alors ce que l'on fera et ce qui est juste.

Les femmes seront-elle admises à exercer la profession d'avocat ? La question se posera quelques jours quand une élève des facultés féminines voudra s'offrir à prendre ses diplômes pour réclamer ensuite son inscription au tableau de l'ordre. Que fera le conseil du barreau. Trouverait-il dans les règlements compliqués et un peu tâtilous qui gouvernent le peuple des avocat un prétexte pour opposer à la demanderesse une fin de non-recevoir ? Bien fin qui le saurait. Mais ce que l'opinion ne comprendrait pas, ce serait que l'accès du barreau fût interdit à de parti pris, en vertu d'un principe excluant *à priori* toutes les femmes. Il y a là une question d'intérêt général que le conseil de l'ordre ne pourrait ni éluder longtemps, ni résoudre définitivement d'une façon contraire au sentiment public.

Pour quelle raison refuserait-on aux femmes l'autorisation de plaider ? Nous parlons de raisons humaines, de raisons raisonnables, et non de subtilités procédurières. Au regard du bon sens, tout individu remplissant les condition d'instruction et de moralité prescrites, doit voir tomber devant lui toutes les barrières, quel que soit son sexe. Le sexe en ces matières est chose indifférente. Il est légitime d'exiger du candidat aux fonctions d'avocat un diplôme prouvant ses connaissances théoriques ; c'est une garantie pour le justiciable qui lui confira sa cause ; mais il n'importe aucunement que le possesseur du diplôme soit homme ou femme. La valeur et la signification du parchemin est identique dans les deux cas.

A la Faculté, les étudiants de l'un et l'autre sexe se livrent aux mêmes travaux et sont souvent interrogés par les mêmes professeurs. Dès lors, pourquoi l'heureux achèvement de ces études semblables aurait-il des résultats si différents ? Pourquoi l'obtention d'un titre qui ouvre de plein droit aux hommes l'entrée d'une carrière ne

serait-elle pour les femmes qu'une duperie ? Si l'on prétend que les grades universitaires restent pour elles de simples et vains hochets, ne serait-il pas d'une élémentaire loyauté, avant de les laisser entreprendre un long et difficile labeur, de les avertir qu'elles perdent leur temps ?

Rien ne peut prévaloir contre cette constatation. On permet aux femmes de conquérir tous les baccalauréats, toutes les licences et tous les doctorats. Et bien ! maintenant, il est trop tard. Ceux qui veulent interdire aux femmes les professions libérales auraient dû leur fermer la porte des universités, leur dénier le droit d'affronter les chances des examens. A présent la justice et l'égalité veulent que les mêmes épreuves aient les mêmes sanctions et qu'une docteresse soit pas traitée autrement qu'un docteur.

Au reste, les résistances sont bien inutiles. Certes, il est permis de penser que la vraie vocation des femmes est dans les devoirs et les joies de la famille, et de regretter le mouvement qui en entraîne un si grand nombre vers des voies différentes. Mais ce mouvement est irrésistible. Et de plus, s'il ne réalise pas le bien absolu, il faut voir aussi qu'il répare des maux cruels. La quantité des célibataires du sexe masculin augmente sans cesse, déterminant, comme M. de la Palice l'observait lui-même, un accroissement parallèle du chiffre des célibataires de l'autre sexe. Que veut-on que deviennent toutes ces femmes non mariées, si elles n'ont pas de fortune personnelle ? Il n'y a pour elles que deux moyens de ne pas mourir de faim : le travail, et un autre que l'on n'a pas besoin de désigner plus clairement. Les plus farouches adversaires du travail des femmes, quel que soit leur chagrin de voir leur idéal échouer devant la triste réalité, sont bien obligés d'avouer que la première ressource est préférable à la seconde. Cela suffit : la cause est jugée.

Aussi la force des choses a-t-elle déjà fait pénétrer les femmes dans plusieurs placés fortes d'importance. Beaucoup sont employées dans les grandes administrations. Plusieurs exercent la médecine, et personne ne songe même plus s'en étonner. Le conseil des avocats croit-il qu'il pour-

ra seul échapper à une nécessité sociale qui domine les deux mondes ? En vérité, il serait plaisant que la seule profession qui continuât à être interdite aux femmes fût précisément celle où la différence de costume serait le moins sensible, — puisque les hommes eux-même ne plaident qu'en robe.

PETITJEAN.

C'EST BIEN LE CAS

Dans des familles où l'on a beaucoup d'enfants, les rhumes sont à l'ordre du jour et les mères passent leurs nuits à préparer des grogs et des tisanes. Avec quelques doses de BAUME RHUMAL elles s'éviteraient tous ces soucis et tous ces ennuis.

OPINIONS

SAGESSE DE VIEILLARD

Le vieillard, dont les yeux semblaient regarder en dedans par lassitude d'avoir vu trop de choses et trop d'hommes, le vieillard s'assit en face du bon jeune homme et lui dit :

— Vous voulez vous donner au métier d'écrivain et vous entendez, vous laïque, parler de l'Église avec indépendance. Vous avez le beau projet de dire sur ce sujet-là toute la vérité, cultivant la franchise autour des personnes, respectant les principes.

Le projet est important ; si vous le réalisez vous nuirez à l'ordonnance de votre vie.

L'impartialité est démodée comme les pantalons à pont et les souliers à boucles. Si vous vous occupez des affaires ecclésiastiques, deux voies s'ouvrent, qui vous mèneront au triomphe : l'avenue de l'admiration absolue ; le chemin de l'agression systématique.

Si vous devenez écrivain de profession catholique, approuvez tous ceux qui sont dans l'église, au seuil de l'église ou sur le toit de l'église

Les principes, les dogmes, la doctrine, vous pouvez ignorer ces choses et même en plaisanter pour mettre le grain de sel sur le nez de vos articles. Les principes ne se vengent pas ; les dogmes n'écrivent pas de lettres anonymes ; la doctrine est souple de corps.

Soyez au contraire respectueux des personnes,

sans réserve ni restriction, louez les réguliers et les séculiers, les évêques et les desservants. Ne prenez jamais parti dans les querelles de gens d'église : le costume a une lente influence sur les hommes qui le dédaignent du haut de la majesté de leur austérité et les prêtres qui portent des robes ressemblent aux femmes. Il ne faut pas les séparer quand ils se battent, car ils se réconcilient pour tomber sur le profane qui interrompt le plaisir de la lutte.

Quand il y a scandale dans le personnel, ne signalez pas ce triste événement. Mettez sur le coupable ce pieux manteau que le fils de Noé jeta sur son père. Faites plus ; si vous connaissez un mauvais prêtre, un évêque simoniaque, un abbé frappé d'interdit, défendez-le sans réserve.

Soyez un *homme d'œuvres* : les œuvres, cet ensemble d'affaires qui se terminent en quêtes voilà ce qui doit être l'objet de vos soins et de votre culte. Admirez les Œuvres, non quand elles débutent, mais quand elles sont prospères. Pensez au rachat des petits Chinois, à l'Œuvre des mariages, à celle des baptêmes, à celle de la bonne mort, à celle de Roussel de judiciaire mémoire, à celle de l'abbé Brugidou, à celle de saint Joachim et surtout à la grande œuvre du denier de saint Pierre.

Celle-là est morte ; si vous la ressuscitez, vous serez le Nazaréen de ce Lazare à moitié mort.

Parlez sobrement des grands Ordres religieux de ceux qui sont voués à l'enseignement, au soin des pauvres, au soulagement des malades. Ne vous amusez pas à défendre les sœurs des hôpitaux, les frères des écoles chrétiennes. Ces anges du ciel, ces soldats de l'autel sont mal avec les gouvernements, et l'Église, qui fut militante, veut la faveur des pouvoirs publics.

Pie IX, à qui l'on objectait un jour la raison d'État, répondit fièrement :

— La diplomatie ne me regarde pas, la politique m'est étrangère : je suis le l'apôtre, le père des âmes.

Mais Pie IX est oublié ; on distorbu les échos du Vatican en éveillant ce nom terrible et magnumifique.

Soyez l'avocat des ordres étranges, des religieuses mystiques, des couvents mixtes. Ce son,

des institutions bien modernes conformes aux besoins du siècle comme les tentures esthétiques, les meubles éthiques et les bandeaux primitifs.

Occupez-vous des pèlerinages, mais avec discrétion ; cela passe un peu de mode. Organisez des trains pour Tilly-sur-Seule. Louez ce qui est neuf en fait de déplacements pieux et gardez-vous de la dévotion archéologique. Ne parlez pas de sanctuaires sur la gloire desquels pèsent les siècles ; vous auriez des allures d'aristocrate et vous seriez pendu à la lanterne de quelque sanctuaire nouveau ; ne dites jamais que Rocamadour est le plus noble des pèlerinages français ; ne prononcez pas le nom de Lorette, cette perle de l'Orient posée sur la côte d'Italie par les mains des anges ; ne vantez pas trop Lourdes le rayonnement de ce sanctuaire sur le monde fatigue les yeux des sots. Il a déjà la majesté du passé, qui épouvante.

Tel sera votre devoir si vous êtes écrivain catholique. Pour mettre votre conscience à l'aise, je vous dirai qu'en soutenant ainsi l'Église vous lui ferez plus de mal qu'en l'attaquant.

Attaquer sans trêve ni merci, tel sera votre devoir si vous embrassez la profession d'écrivain anti-clérical.

Dans ce cas, renoncez à la justice, à la vérité à la bonne foi. Frappez sans distinction sur tous les porteurs de soutanes. Racontez que les Vincent de Paul, les François de Sales, les Belzunce n'ont jamais existé. Ajoutez que les frères des écoles chrétiennes veulent rétablir la dime, que les sœurs de charité empoisonnent les malades : vous trouverez toujours des imbéciles pour vous croire. Montrez les châteaux associés aux presbytères dans la lutte contre la société moderne (voir en Bretagne, environs de Brest.)

N'hésitez pas à jurer que le trône et l'autel sont inséparables et qu'une faction de curés subventionne le jeune Henri d'Orléans pour l'asseoir sur le trône d'Henri IV. Toutes les religions sont solidaires ; ajoutez hardiment que les papes de Russie ont formé un syndicat pour mettre à l'Élysée le colonel Bonaparte.

Injuriez chaque jour les curés de campagne. Avec neuf cents francs ils font des orgies honteuses. Attaquez moins les évêques ; il y en a

qui sont dignes d'être laïques. Respectez le pape, non pas cette figure éternelle de la papauté que Joseph de Maistre a gravée d'une main géniale. Non ; respectez la personne politique de l'éminent Pécchi glorieusement régnant : il est bon républicain. D'ailleurs vous ne lui devez qu'un respect à vie et dès qu'il sera mort vous pourrez faire comme les catholiques : attaquer sa mémoire et louer son successeur.

Cette situation d'écrivain anticlérical sera sans gloire ; mais elle sera sans péril ; elle peut vous mener à l'honneur d'être élu député et d'être ministre des cultes à la demande des évêques — à moins que vous ne finissiez ambassadeur près du Saint-Siège.

Je ne vous dirai pas jeune homme, continua le vieillard dont l'expression fine n'était pas à la portée des rides, je ne vous dirai pas les malheurs qui vous attendent si vous osez être écrivain catholique indépendant.

Si vous avez la loyauté de rétracter une erreur on criera que vous êtes payé cher. Si vous voyez un personnage avant de le nommer, il se vantera de vous avoir refusé ce qu'il vous aura offert.

Si parmi les polémiques vous êtes violent, on dira : cet homme a tort puisqu'il se fâche ; si vous vous appuyez sur les seuls faits, si vous restez calme, on insinuera que vous êtes mou dans votre défense parce que vous vous sentez coupable.

Vous aurez cependant quelques consolations. Vous trouverez d'honnêtes hommes, des esprits justes qui seront vos amis. Les uns seront couverts des honneurs que l'Église donne. Ils vous approuveront intérieurement. Mais ces illustres amis ne pourront pas vous défendre : leur Grandeur les attachera au rivage tandis que vous serez proprement noyé par les hostiles.

Vos autres amis seront des prêtres inconnus à l'ombre d'un clocher cachés moussu, dans un presbytère, chaumière à deux pièces. Vous trouverez là, parmi l'universelle décadence, les représentants de la primitive Église.

Mais ceux-là ne pourront rien pour vous défendre, car leur tête serait brisée contre l'autel par la main des pontifes.

Lépreux de la cité d'Aoste ecclésiastique, voilà, jeune homme, ce que vous serez si vous écri-

F U I L L E T O N

ROME

P A R

E M I L E Z O L A

XIV

vez en catholique indépendant. N'essayez pas l'entreprise, à moins que vous ne soyez assez chrétien pour vivre sous le triple bouclier du mépris du monde ou assez sceptique pour rassembler à ce lord anglais qui dormait de mépris sur son siège de ministre pendant les plus violentes attaques de l'opposition.

JEAN DE BONNEFON.

UNE BONNE RÉPUTATION

La réputation du BAUME RHUMAL comme guérisseur du rhume, de la toux, de la grippe et de la bronchite, repose sur des milliers de guérissons.

Comment on met à la porte

M. Henri Reichmann, *Revue Bleue*, conte quelques anecdotes inédites sur le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, grand chancelier de la Légion d'honneur. En voici une qui montre comment il traitait son entourage :

Un matin, Fouquet (le domestique qui ne le quitte jamais,) lui annonce la visite d'un commandant de cuirassiers. Le duc travaillait.

—Je n'y suis pour personne, dit-il.

Le valet de chambre s'incline, sort et revient une minute après :

—Le commandant insiste pour être reçu par monsieur le maréchal...

—Je n'y suis pour personne.

Fouquet sort et revient quelques instants après.

—Le commandant ne veut pas partir, il dit avoir une communication importante à faire à...

—Milles tonnerres ! Je vous dit de le mettre à la porte !... Seriez-vous bête au point de ne pas savoir mettre quelqu'un à la porte ? Alors je vais vous faire voir comment on s'y prend !...

Et Pélissier se lève, traverse en gesticulant son cabinet, puis son salon. Il arrive dans l'antichambre et dit au cuirassier, sans lui laisser le temps d'ouvrir la bouche, et en le poussant vers la sortie de l'appartement :

—Le maréchal n'y est pas ! Vous m'entendez, commandant ? n'y est pas !... Il est mort. le maréchal !...

Et il ferme lui-même la porte au nez de l'officier, qui balbutie :

—Mais, monsieur le maréchal, j'ai des ordres !... J'ai des ordres !...

—Ça m'est égal, puisque je suis mort !...

Puis, se tournant vers Fouquet :

—Voilà, imbécile, comment l'on met quelqu'un dehors !...

— Est-ce que l'Église n'a pas toujours été la mère des affligés, l'aide et la bienfaitrice des pauvres ? Nous sommes pour tous les progrès raisonnables, nous admettons toutes les formes sociales nouvelles qui aideront à la paix, à la fraternité... Seulement, nous ne pouvons que condamner le socialisme qui commence par chasser Dieu pour assurer le bonheur des hommes. C'est là un simple état de sauvagerie, un abominable retour en arrière, où il n'y aura que catastrophes, qu'incendies et que massacres. Et c'est encore ce que vous n'avez pas dit avec assez de force, car vous n'avez pas démontré qu'aucun progrès ne saurait avoir lieu en dehors de l'Église, qu'elle est en somme la seule initiatrice, la seule conductrice, à laquelle il soit permis de s'abandonner sans crainte. Même, et c'est là votre crime encore, il m'a semblé que vous mettiez Dieu à l'écart, que la religion demeurerait uniquement pour vous un état d'âme, une floraison d'amour et de charité où il suffisait de se trouver, pour faire son salut. Hérésie exécrationnable, Dieu est toujours présent, maître des âmes et des corps, la religion reste le lien, la loi, le gouvernement même des hommes, sans laquelle il ne saurait y avoir que barbarie en ce monde et damnation dans l'autre... Et, encore une fois, la forme n'importe pas, il suffit que le dogme demeure. Ainsi, notre adhésion à la République, en France, prouve que nous n'entendons pas lier le sort de la religion à une forme gouvernementale, même auguste et séculaire. Si les dynasties ont fait leur temps, Dieu est éternel. Périront les rois, et que Dieu vive ! D'ailleurs, la forme républicaine n'a rien d'anti-chrétien, et il semble au contraire qu'elle soit comme un réveil de cette communauté chrétienne dont vous avez parlé en des pages vraiment charmantes. Le pis est que la liberté devient tout de suite de la licence et qu'on nous récompense souvent bien mal de notre désir de conciliation... Ah ! quel mauvais livre vous avez écrit mon fils, avec les meilleures intentions je veux le croire, et comme votre silence est bien la preuve que vous commencez à entrevoir

les conséquences désastreuses de votre faute ! Pierre continuait à se taire, anéanti, sentant en effet ses arguments qui tombaient un à un, comme devant une roche sourde et aveugle, impénétrable, où il devenait inutile et dérisoire de vouloir les faire entrer. A quoi bon ? puisque rien n'entrerait. Il n'avait plus qu'une préoccupation, il se demandait avec surprise comment un homme de cette intelligence, de cette ambition, ne s'était pas fait du monde moderne une idée plus nette et plus exacte. Évidemment, il le sentait documenté, renseigné sur tout, curieux de tout, ayant dans la tête la vaste carte de la chrétienté, avec les besoins, les espoirs, les actes, lucide et clair, au milieu de l'écheveau compliqué de ses luttes diplomatiques. Mais que de trous pourtant ! La vérité devait être qu'il connaissait du monde uniquement ce qu'il en avait vu pendant sa courte nonciature à Bruxelles. Ensuite venait son épiscopat à Pérouse, où il ne s'était mêlé qu'à la vie de la jeune Italie naissante. Et, depuis dix huit années, il se trouvait enfermé dans son Vatican, isolé du reste des hommes, ne communiquant avec les peuples que par son entourage, souvent le plus inintelligent, le plus menteur, le plus traître. En outre, il était prêtre italien, grand pontife, superstitieux et despotique lié par tradition, soumis aux influences de race et de milieu, cédant au besoin d'argent, aux nécessités politiques ; sans parler de son orgueil immense, la certitude d'être le Dieu auquel on doit obéir, le seul pouvoir légitime et raisonnable sur la terre. De là, les causes de déformation fatale, l'extraordinaire cerveau qu'il devait être, avec ses erreurs, ses lacunes, parmi tant d'admirables qualités, la compréhension vive, la volonté patiente, le vaste effort qui généralise et qui agit. Mais l'intuition surtout paraissait prodigieuse, car n'était-ce pas elle, elle seule, qui lui faisait deviner, dans son emprisonnement volontaire, l'énorme évolution, au loin, de l'humanité d'aujourd'hui ? Il avait ainsi la nette conscience de l'effroyable danger au milieu duquel il baignait, de cette mer montante de la démocratie, de cet océan sans bornes de la science, qui menaçait de submerger l'îlot étroit où triomphait encore le dôme de Saint-Pierre. Il pouvait même se dispenser de se mettre à la fenêtre, les voix du dehors traversaient les murs, lui apportaient le cri d'enfantement des sociétés nouvelles. Et toute sa politique partait de là, il n'avait jamais eu de noblesse que de vaincre pour régner. S'il voulait l'unité de l'Église, c'était pour la rendre forte, inexpugnable, dans l'assaut qu'il prévoyait. S'il prêchait la conciliation, cédant de tout son pou-

voir sur les questions de forme, tolérant les audaces des évêques d'Amérique, c'était que sa grande peur inavouée était la dislocation de l'Église elle-même, quelque schisme brusque qui aurait précipité le désastre. Ah ! ce schisme, il devait le sentir dans l'air venu des quatre points de l'horizon, tel qu'une menace prochaine, un péril inévitable de mort, contre lequel il fallait s'armer à l'avance ! Et comme cette crainte expliquait son retour de tendresse vers le peuple, sa préoccupation du socialisme, la solution chrétienne qu'il offrait aux misères d'ici-bas ! Puisque César était abattu, la longue dispute de savoir qui de lui ou du pape aurait le peuple, ne se trouvait-elle pas vidée par ce fait que le pape seul restait debout et que le peuple le grand muet, allait enfin parler et se donner à lui ? L'expérience était tentée en France, il y abandonnait la monarchie vaincue, il y reconnaissait la République, il la rêvait forte, victorieuse, car elle était toujours la fille aînée de l'Église, la seule nation catholique assez puissante encore pour restorer un jour peut-être le pouvoir temporel du Saint-Siège. Régner par la République italienne, si cette République seule pouvait lui rendre Rome, arrachée à la maison de Savoie, une République fédérative qui ferait du pape le président des États-Unis d'Italie, en attendant qu'il le devînt des États-Unis d'Europe ! Régner quand même régner malgré tout, régner sur le monde, comme avait régné Auguste, dont le sang dévorateur soutenait seul ce vieillard expirant, obstiné dans sa domination !

— Et mon fils, continua Léo XIII, le crime enfin est d'avoir osé demander une religion nouvelle. Cela est impie, blasphématoire, sacrilège. Il n'est qu'une religion, notre sainte religion catholique, apostolique et romaine. En dehors d'elle, il ne saurait y avoir que ténèbres et que damnation... J'entend bien que c'est au christianisme que vous prétendez vouloir faire retour. Mais l'erreur protestante, si coupable si néfaste, n'a pas eu d'autre prétexte. Dès qu'on s'écarte de la stricte observation des dogmes, du respect absolu des traditions, on tombe dans les plus effroyables précipices... Ah ! le schisme, ah ! le schisme, mon fils, c'est le crime sans pardon, c'est l'assassinat du vrai Dieu, la bête de tentation immonde, suscitée par l'enfer, pour la perte des fidèles. Quand il n'y aurait que ces mots de religion nouvelle, dans votre livre, il faudrait le détruire, le brûler, comme un poison mortel des âmes.

Il poursuivit longtemps encore. Et Pierre songait à ce que lui avait dit don Vigilio, à ces

Jésuites tout-puissants dans l'ombre, au Vatican comme ailleurs, qui gouvernaient souverainement l'Église. Était-ce donc vrai qu'à son insu même, si imbu qu'il croyait être la doctrine de saint Thomas, ce pape politique, d'un opportunisme toujours en éveil, était un des leurs, un instrument docile entre leurs souples mains de conquête sociale ? Lui aussi pactisait avec le siècle, allait au monde, consentait à le flatter, pour le posséder. Pierre n'avait jamais senti si cruellement que l'Église en était réduite là, à ne vivre que de concessions et de diplomatie. Et il avait enfin la vue claire de ce clergé romain, si difficile d'abord à comprendre pour un prêtre français, de ce gouvernement de l'Église, représenté par le pape, ses cardinaux, ses prélats, que Dieu en personne a chargé d'administrer ici-bas son domaine, les hommes et la terre. Ils commencent par mettre Dieu de côté, au fond du tabernacle, ne tolérant plus qu'on le discute, imposant les dogmes comme les vérités de son essence, mais eux-mêmes ne s'embarrassant plus de lui, ne s'amusant plus à prouver son existence par de vaines discussions théologiques. Évidemment il existe, puisqu'ils gouvernent en son nom. Cela suffit. Dès lors, ils sont au nom de Dieu les maîtres, consentant bien à signer des concordats pour la forme, mais ne les observant pas, ne pliant que devant la force, réservant toujours leur souveraineté finale, qui un jour triomphera. Dans l'attente de ce jour, ils agissent en simples diplomates, ils organisent la lente conquête en fonctionnaires du Dieu triomphant de demain est la religion n'est ainsi que l'hommage public qu'ils lui rendent, avec l'apparat, la magnificence qui gagne les foules, dans l'unique but de faire régner sur l'humanité ravie et conquise, ou plutôt de régner en son lieu et place, puisqu'ils sont des représentants visibles, délégués par lui. Ils descendent du droit romain, ils ne sont toujours que les enfants de ce vieux sol païen de Rome, et s'ils ont duré, s'ils comptent durer éternellement, jusqu'à l'heure espérée où l'empire du monde leur sera rendu, c'est qu'ils sont les héritiers directs des Césars, drapés dans leur pourpre, ligne ininterrompue et vivante du sang d'Auguste.

Pierre alors, eut honte de ses larmes. Ah ! ses pauvres nerfs, ses abandons de sentimental et d'enthousiaste ! Une pudeur lui venait, comme s'il s'était montré là dans la nudité de son âme. Et si inutilement, grand Dieu ! au fond de cette chambre où jamais rien ne s'était dit de semblable, devant ce pontife roi qui ne pouvait l'entendre ! Cette idée politique des papes, de ré-

guer par les humbles et par les pauvres, lui faisait horreur. N'était-ce pas la conciliation du loup, cette pensée d'aller au peuple, débarrassé de ses anciens maîtres, pour s'en nourrir à son tour ? Et il avait dû être fou, en vérité, le jour où il s'était imaginé qu'un prélat romain, un cardinal, un pape, était capable d'admettre le retour à la communauté chrétienne, une floraison nouvelle du christianisme primitif pacifiant les peuples vieillissants, que la haine dévore. Une pareille conception ne pouvait même tomber sous le sens d'hommes qui depuis des siècles, vivaient en maîtres du monde, pleins d'un mépris insoucieux des petits et des souffrants, frappées à la longue d'une totale impuissance de charité et d'amour.

Mais Léon XIII, de sa grosse voix intarissable, parlait toujours. Et le prêtre l'entendit qui disait :

— Pourquoi avez vous écrit sur Lourdes cette page entachée d'un si mauvais esprit ? Lourdes mon fils, a rendu de grands services à la religion. J'ai souvent exprimé aux personnes qui sont venues me raconter les touchants miracles, presque quotidiens à la Grotte, mon vif désir de voir ces miracles, confirmés, établis par la science la plus rigoureuse. Et d'après ce que j'ai lu, il me semble qu'aujourd'hui les esprits malveillants ne sauraient douter davantage, car les miracles sont désormais prouvés scientifiquement d'une façon irréfutable... La science, mon fils, doit être la servante de Dieu. Elle ne peut rien contre lui, et c'est par lui seul qu'elle arrive à la vérité. Toutes les solutions qu'on prétend trouver actuellement et qui paraissent détruire les dogmes, seront forcément reconnues fausses un jour, car la vérité de Dieu restera victorieuse, lorsque les temps seront accomplis. Ce sont là pourtant des certitudes bien simple, ce que savent les petits enfants et ce qui suffirait à la paix, au salut des hommes s'ils voulaient s'en contenter... Et soyez convaincu, mon fils, que la foi n'est pas incompatible avec la raison. Saint Thomas n'est-il pas là qui a tout prévu, tout expliqué, tout réglé ? Votre foi a été ébranlée sous les assauts de l'esprit d'examen, vous avez connu des troubles, des angoisses, que le ciel veut bien épargner à nos prêtres, sur cette terre d'antique croyance, cette Rome sanctifiée par le sang tant de martyrs. Mais nous ne craignons pas l'esprit d'examen, étudiez davantage, lisez à fond saint Thomas, et votre foi reviendra, plus solide, définitive et triomphante.

Effaré, Pierre recevait ces choses, comme si des morceaux de la voûte du firmament lui fussent tombés sur le crâne. O Dieu de vérité ! les miracles de Lourdes prouvés scientifiquement,

la science servante de Dieu, la loi compatible avec la raison, saint Thomas suffisant à la certitude du siècle! Comment répondre, ô Dieu! et pourquoi répondre?

—Le plus coupable et le plus dangereux des livres, finit par conclure Léon XIII, un livre dont le titre, la *Rome nouvelle*, est à lui seul un mensonge et un poison, un livre d'autant plus condamnable qu'il a toutes les séductions du style toutes les perversions des chimères généreuses, un livre ainsi qu'un prêtre, s'il l'a conçu dans une heure d'agrément, doit brûler en public, par pénitence, de la main même qui en a écrit les pages d'erreur et de scandale.

Brusquement, Pierre se leva, tout debout. Et, dans le silence énorme qui s'était fait, autour de cette chambre morte, si pâlement éclairée, il n'y avait que la Rome du dehors, la Rome nocturne, noyée de ténèbres, immense et noire, semée seulement d'une poussière d'étoiles. Et il allait crier :

C'est vrai que j'avais perdu la foi, mais je croyais l'avoir retrouvée, dans la pitié que la misère du monde m'avait mise au cœur. Vous étiez mon dernier espoir, le Père, le sauveur attendu. Et voilà que c'est un rêve encore, vous ne pouvez être de nouveau Jésus, pacifier les hommes, à la veille de l'affreuse guerre fratricide qui se prépare. Vous ne pouvez laisser le trône, venir par les chemins, avec les humbles, avec les pauvres, pour faire l'œuvre suprême de fraternité. Eh bien! c'en est fini de vous, de votre Vatican et de votre Saint-Pierre. Tout croule sous l'assaut du peuple qui monte et dans la science qui grandit. Vous n'êtes plus, il n'y a plus ici que des décombres.

Mais il ne prononça point ces paroles. Il s'inclina et dit :

—Saint-Père, je me soumetts et je réprouve mon livre.

Sa voix tremblait d'un amer dégoût, ses mains ouvertes eurent un geste d'abandon, comme s'il avait lâché son âme. C'était la formule exacte de la soumission : *Auror laudabiliter se subjecit et opus reprobavit*, l'auteur louablement s'est soumis et a réprouvé son œuvre. Rien ne fut d'un désespoir plus haut, d'une grandeur plus souveraine dans l'aveu d'une erreur et dans le suicide d'une espérance. Mais qu'elle affreuse ironie! ce livre qu'il avait juré de ne retirer jamais, pour le triomphe duquel il s'était abattu si passionnément, et qu'il reniait, qu'il supprimait lui-même tout d'un coup, non parce qu'il le jugeait cousable, mais parce qu'il venait de le sentir inutile et chimérique comme un désir

d'amant, un rêve de poète. Ah! oui, puisqu'il s'était trompé, puisqu'il avait rêvé, puisqu'il ne trouvait là ni le Dieu, ni le prêtre qu'il avait voulu pour le bonheur des hommes, à quoi bon s'entêter dans l'illusion d'un impossible réveil! Plutôt jeter son livre à la terre comme une feuille morte, plutôt le renser, le retrancher de lui, tel qu'un membre mort, désormais sans raison ni usage!

Un peu surpris d'une si prompte victoire Léon XIII eut une légère acclamation de contentement.

—C'est très bien, mon fils! Vous venez de dire les seules paroles sages qui convenaient à votre caractère de prêtre.

Et, dans son évidente satisfaction, lui qui n'abandonnait jamais rien au hasard, qui préparait chacune de ses audiences, avec les mots qu'il dirait, les gestes qu'il ferait, il se détendit un peu, il montra une bouhomie véritable. Ne pouvant comprendre, se trompant sur les vrais motifs de la soumission de ce révolté, il goûtait la joie orgueilleuse de l'avoir si aisément réduit au silence, car son entourage lui avait fait de lui un portrait de révolutionnaire terrible. Aussi une telle conversion le flattait-elle beaucoup.

—D'ailleurs, mon fils, je n'attendais pas moins de votre esprit distingué. Reconnaître sa faute, en faire pénitence, se soumettre, il n'y a pas de jouissance plus haute.

D'un geste familier, il avait repris, sur la petite table son verre de sirop, il s'était remis, avant de la boire, à en tourner la dernière gorgee avec la longue cuiller de vermeil. Et Pierre était surtout frappé de le retrouver, ainsi qu'au début, l'air réduit, déchu de sa majesté souveraine, pareil à un petit bourgeois très vieux qui buvait solitairement son verre d'eau sucrée, avant de se mettre au lit. La figure, après avoir grandi et rayonné, comme un astre qui monte au zénith, venait de retomber à l'horizon, au ras du sol, dans son humaine médiocrité. Il le regardait chétif, frêle avec son cou mince de petit oiseau malade, avec sa laideur sénile, qui le rendait si difficile pour ses portraits, toiles peintes ou photographies, médailles d'or ou bustes de marbre, disant qu'il ne fallait pas faire le pape Pecci, mais Léon XIII, le grand pape, dont il avait l'ambition de laisser à la prospérité une si haute image. Et Pierre, qui avait cessé de le voir un instant, était de nouveau gêné par le mouchoir resté sur les genoux, par la soutane malpropre, tachée de tabac.

A suivre

LESUN

Compagnie d'Assurance
sur la Vie
du Canada

Siege Social, Montreal.

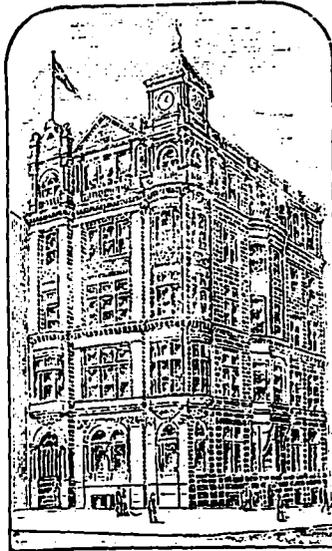
ROBERTSON MACAULAY, Président

Hon. A. W. OGILVIE, Vice-Président.

T. B. MACAULAY, Secrétaire.

IRA B. THAYER, Sur't. des Agences

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1897 a, jusqu'à maintenant été plus satisfaisante encore que 1896. Elle montrera sans aucun doute une augmentation tout à fait anormale. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans condition et son habile et prudente direction ont fait leur œuvre.

— UNE AUTRE RAISON —

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui a introduit la police sans condition ce qui a pendant de longues années été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurance d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège et après avoir été deux ans en vigueur être résilié aussi longtemps que sa réserve esé assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable à volonté.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUER CE SYSTEME

Capitaux assurés au 31 décembre 1891.....	\$38,196,890 9
Actif au 31 décembre 1899.....	6,388,142 60
Revenu pour 1896.....	1,886,258 06

O. L E G E R,

Gérant Département Français pour la ville et le District de Montréal

TÊTE GRISONNANTE
ET MENACÉE
DE CALVITIE
On évite ce danger par l'usage de
**La Vigueur des Cheveux
d'AYER.**

"Il y a près de quarante ans, après quelques semaines de maladie, mes cheveux commencèrent à grisonner et se mirent à tomber si rapidement que je fus menacé de calvitie imminente. Ayant entendu parler en termes élogieux de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, je commençai



l'usage de cette préparation, et je fus si satisfait des résultats, que je n'ai jamais essayé l'usage d'autres pomades. Elle empêcha mes cheveux de tomber, provoqua une nouvelle pousse et me garantit le cuir chevelu contre les pellicules. Une seule application de temps en temps me conserve la chevelure dans sa couleur naturelle. Je n'hésite jamais à recommander n'importe quelle médecine d'Ayer à mes amis."
—Mrs. M. M. HAIGHT, Avoca, Ill.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer
PRÉPARÉ PAR LE
J. C. AYER & Co., LOWELL, MASS., U.S.A.

A VENDRE

Deux Matériels d'Imprimerie

COMPAGNIE NANT

Bresses,

Caracté

Casses,

Etc.

UNE CHANCE EXCEPTIONNELLE.
S'adresser à A. FILIATREULT,
Bote de Poste, 2184. 157 rue Sanguine

Une invention pour les enfants de 6 à 60 ans.

L'ECHOPHONE

LA DERNIERE
MACHINE
A PARLER

Lorsque Edison inventa le phonographe, qui reproduit la voix humaine, on a cru que c'était la plus grande invention du siècle, et on a eu raison.

Pensez-y bien: la voix humaine, des airs de musique, des chansons de toutes sortes, les discours et les conférences des grands hommes d'état sont reproduits par ces machines.

Pourquoi n'y a-t-il pas des phonographes partout? Ils coûtent trop cher — de \$10 à \$200.

Nous avons résolu ce problème. Un **ECHOPHONE** vous sera adressé (les frais de l'express à la charge de l'acheteur, et *Leslie's Weekly* pendant une année pour la somme modique de **\$8.00**

L'**ECHOPHONE** est mis en mouvement par un mouvement d'horloge.

Un enfant peut s'en servir. Un cylindre est envoyé avec chaque machine, chaque cylindre supplémentaire coûte 50c chacun. Les cylindres du phonographe et du Graphophone peuvent être utilisés sur cette machine, et si la machine à parler ne satisfait pas l'acheteur, son argent lui sera remis.

A juste titre, *Leslie's Weekly*, est considéré comme la magazine illustrée la plus en vogue en Amérique. Le prix d'abonnement est de \$4.00 et l'**ECHOPHONE** se vend \$10.00. On peut être étonné que les deux se vendent seulement \$8.00, mais ceci s'explique facilement. Nous avons besoin de 250,000 abonnés au *Leslie's Weekly*. Nous croyons les obtenir par ce moyen. Ceux qui annonceront dans notre circulation, nous rembourseront nos pertes d'aujourd'hui machine est limité — "Premier rendu, premier servi."

LESLIE'S WEEKLY

110 FIFTH AVENUE, NEW-YORK CITY

PAPIER DU "JUBILE"

Boîte Souvenir de papier Vellum et d'enveloppes

Pour l'année jubilaire, contenant 48 feuilles de papier et 48 enveloppes dans un superbe boîte. Prix 30 cts.

AUSSI :

Un nouveau vellum royal irlandais, de Marcus Ward et Cie., de trois grandeurs différentes, dans des boîtes contenant deux mains, avec des enveloppes assorties, et

Un assortiment complet de papeterie de grandeurs et de formes tout à fait nouvelles.

MORTON PHILLIPS & CIE

MONTREAL

NORTH BRITISH & MERCANTILE

CIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU
ET SUR LA VIE

CAPITAL	\$15,000,000
FONDS INVESTIS	53,000,000
FONDS INVESTIS en CANADA	5,000,000
REVENU ANNUEL	12,000,000

Directeur-Gérant : — THOMAS DAVIDSON

Directeurs Ordinaires — W. W. Ogilvie, A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal; Henri Barbeau gérant général Banque d'Épargne de la cité

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés à des taux modérés
Bureau principal en Canada :

78 ST-FRANCOIS-XAVIER, MONTREAL

GUSTAVE FAUTEUX

éléphone 11, No. 318

Agent pour Montréal et les environs

PERTE DE LA VOIX

Après une Sévère Bronchite
GUÉRIE PAR L'USAGE DU

Pectoral-Cerise d'Ayer.

LE CAS D'UN PRÉDICATEUR.

"Il y a trois mois j'ai attrapé un violent rhume qui dégénéra en une attaque sévère de bronchite. Je me mis entre les mains des docteurs et au bout de deux mois je n'avais ressenti aucune amélioration. Je trouvai qu'il m'était très difficile de prêcher et je résolus d'essayer le



Pectoral-Cerise d'Ayer. La première bouteille m'apporta un grand soulagement; la seconde, que je prends maintenant, m'a délivré presque complètement de tout symptôme déplaçant, et je suis certain qu'une ou deux bouteilles de plus me guériront d'une façon permanente. A tous les ministres du culte souffrant d'affections de la gorge, je recommande le Pectoral-Cerise d'Ayer." — E. M. BRAWLEY, D.D., Sec. de District de la Société Am. Bapt. Publication, Petersburg, Va.

Le Pectoral-Cerise d'Ayer

Médaille d'Or à l'Exposition de Chicago.

Musee Eden

L'idée qui a présidé à la création du Musée Eden n'a pas été de fonder une entreprise commerciale, ni d'ouvrir dans la métropole du Canada un édifice coûteusement consacré aux Beaux-Arts et à la reproduction des épiques les plus glorieuses de l'histoire du pays.

Les Directeurs de la Compagnie du Musée Eden cherché dans l'histoire de leur pays si féconde en événements remarquables, les pages les plus intéressantes pour l'instruction, l'amusement et la récréation du public. Les galeries du Musée Eden sont principalement pour la jeunesse et les enfants une source constante d'instruction récréative.

Ses galeries ont au nombre de 34 et occupent un espace d'eau de 15,000 pieds, c'est-à-dire qu'à part des nombreux groupes en cire, il y a une infinité d'autres objets à voir.

Monument National, No. 206, rue St. Laurent, Montréal P. S. Les personnes désirant se procurer un catalogue illustré, traitant l'histoire des faits, pourront se procurer au prix modique de 5c.

C'est le seul Musée en Amérique qui exhibe des groupes et des objets de la civilisation primitive.